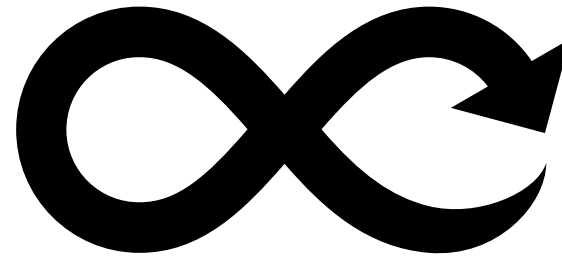




**PRECISIONS CERTIFICAT MEDICAL
2022 - 2023**

SUITE A LA LOI SUR LE SPORT DU 2 MARS 2022

CAS POUR LES LICENCIÉS MINEURS



Pas de changement par rapport aux années précédentes

Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale doivent remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur à chaque saison (nouvelle licence ou renouvellement de licence)



[Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du sportif mineur](#)

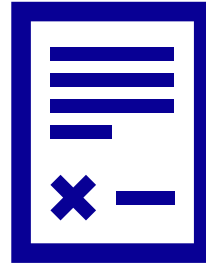


[Attestation pour mineur](#)

PROCEDURES POUR LES CLUBS

Cas pour les licenciés majeurs

— 18 ans à 30 ans – La règle



À 18 ans ou pour la prise d'une première licence en tant que majeur, **le licencié doit fournir un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo** ou de la discipline concernée de moins d'un an. Pour renouveler sa licence, il devra remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical



[Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du sportif majeur](#)



[Attestation pour majeur](#)

18 ans – 30 ans – Cas concrets

J'ai 17 ans, au moment de ma prise de licence en septembre 2022, j'ai déjà été licencié les années précédentes, mais j'aurai 18 ans avant le 31 août 2023

»» Certificat médical

J'ai 18 ans au moment de ma prise de licence, je n'ai jamais été licencié

»» Certificat médical

J'ai 25 ans je prends pour la première fois une licence à la fédération

»» Certificat médical

J'ai 20 ans, j'ai déjà été licencié à la fédération lorsque j'étais majeur et je souhaite renouveler ma licence »

»» Questionnaire

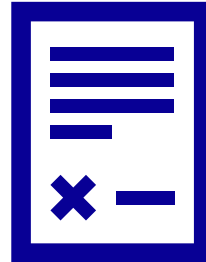
J'ai 28 ans, j'ai déjà été licencié à la fédération lorsque j'étais majeur, et je souhaite renouveler ma licence »

»» Questionnaire

J'ai 29 ans, au moment de ma prise de licence en septembre 2022, j'ai déjà été licencié les années précédentes, mais j'aurai 30 ans avant le 31 août 2023

»» Certificat médical

+ 30 ans – La règle



Dès l'année de ses 30 ans, **le licencié devra fournir un CACI (accompagné si possible d'un ECG*) pour obtenir sa licence**. Le licencié devra présenter un CACI pour obtenir sa licence tous les 5 ans (à 35, 40, 45 ans etc.). Chaque année où le certificat médical ne sera pas nécessaire, il lui sera demandé de remplir l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du questionnaire médical*.

L'ECG ne peut être exigé par les clubs. Il s'agit d'une recommandation de la commission médicale fédérale

*ECG : Électrocardiogramme



[Questionnaire relatif à l'Etat de Santé du sportif majeur](#)



[Attestation pour majeur](#)

+ 30 ans – Cas concrets

J'ai 29 ans, au moment de ma prise de licence en septembre 2022, j'ai déjà été licencié les années précédentes, mais j'aurai 30 ans avant le 31 août 2022

»» Certificat médical

J'ai 35 ans au moment de ma prise de licence, je n'ai jamais été licencié

»» Certificat médical

J'ai 35 ans, au moment de ma prise de licence en septembre 2022, j'ai déjà été licencié les années précédentes

»» Certificat médical

J'ai 47 ans, j'ai déjà été licencié à la fédération et je souhaite renouveler ma licence

»» Questionnaire

J'ai 49 ans, je suis né le 10 septembre 1973, j'ai déjà été licencié à la fédération et je souhaite renouveler ma licence (j'aurai 50 ans après le 31 août 2023)

»» Questionnaire

J'ai 53 ans, j'ai déjà été licencié à la fédération en tant que majeur, il y a 20 ans et je souhaite renouveler ma licence

»» Questionnaire

J'ai 60 ans, au moment de ma prise de licence en septembre 2022, j'ai déjà été licencié les années précédentes

»» Certificat médical

CERTIFICAT MEDICAL

En résumé

Avant 18 ans = questionnaire comme toujours (QS Sport) ;

Après 18 ans = il y a un questionnaire (si réponse négative pas besoin de certif) ;

A partir de 30 ans = certificat médical / tranche de 5 ans ;

Document fédéral support – Intitulé « précisions sur le certificat médical – septembre 2022 »